

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2021
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS D'HIERSAC

L'an 2021, le 20 décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Wilfried FOURNIER, Maire.

Date de la convocation : 14/12/2021 Nb de conseillers en exercice : 15 Votants : 13

Membres présents : Mmes, Nathalie LAFON, Stéphanie ROTURIER, Mrs Christian COURJAUD, Wilfried FOURNIER, Yanick MENARD, Mathieu MOREAU, Rodolphe PREVOST, Emmanuel RIPPE, Fabien TRUTEAU, Jean-Claude GUILLOT, Bruno JACOB, Stéphane PAULIAC

Membres absents excusés : Aurélien GUILLOT procuration à M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Sylvie GUINFOLLEAU procuration Mme Stéphanie ROTURIER, Mme Nathalie SICART

Membres absents :

Secrétaire de séance : Fabien TRUTEAU

Séance ouverte à 20h30

Délibérations

• **1- Aménagement Mme BOIGNÉ/RD 939**

Jean-Claude GUILLOT expose la situation. Les eaux pluviales coulent chez Mme Boigné et inondent sa maison. Deux solutions sont possibles mais celle qui a le plus de chance de réussir a été retenue par la commission aménagement du Bourg. Le coût pour la commune serait de 8164 €.

M. Le Maire demande au conseil municipal d'accepter les travaux et de l'autoriser à les inscrire au Budget Prévisionnel 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux et autorise M. Le Maire à inscrire le montant au Budget Prévisionnel 2022.

• **2- Projet d'aménagement de Basse**

Jean-Claude GUILLOT explique que Basse n'était pas compris dans le marché d'aménagement du bourg. Le cabinet Parcours avait déjà fait une esquisse mais depuis ils ont arrêté leur activité. Il faudrait reprendre le projet et lancer un marché pour la maîtrise d'œuvre en 2022.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le lancement du projet.

• **3- Sécurisation de l'école**

Lors du Conseil d'École, les parents et les institutrices ont signalé le danger au niveau de la barrière installée devant l'école maternelle. En effet, les enfants grimpent dessus et risquent de chuter.

La structure de cette barrière avait pourtant été considérée comme non dangereuse par le SPS de l'APAVE.

L'entreprise 2AGI propose de réaliser un thermo laquage, le coût serait de 2091.60 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la sécurisation de la barrière.

- **4- Devis GMS Sécurisation de l'école**

Les effectifs sont trop importants dans la salle de garderie et il serait mieux d'organiser un transfert de la garderie à la bibliothèque. Un devis auprès de la société GMS a été demandé car la pose du moniteur de sécurité n'a pas été prévue dans la salle de bibliothèque, ce devis s'élève à 978€10.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire ces travaux au budget 2022.

- **5- Impasse des Anglais**

La procédure d'acquisition est abandonnée faute de ne pas avoir reçu tous les courriers des propriétaires.

- **6- Vente garage, presbytère**

Le maire explique que M. Desnoyers a un problème pour vendre sa maison car l'assainissement est non-conforme. Une demande a été faite pour pouvoir faire l'assainissement en face mais cela a été refusé à cause du puit. La seule solution est de le faire dans le garage communal Route des Meulières. A ce jour, la communauté de communes de Rouillac est titulaire d'un bail emphytéotique.

Le problème d'assainissement se pose sur plusieurs maisons dans ce secteur.

Le Maire pense que la solution est de faire une micro-station avec rejets des eaux propres.

M. Le maire propose de rompre ce bail pour ainsi récupérer le bâtiment soit totalement soit partiellement.

3 contre, 8 abstentions, 3 pour

Le Conseil Municipal demande que le projet soit suspendu et qu'il soit proposé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal après négociation avec la Communauté de Communes du Rouillacais.

La séance est levée à 23h15